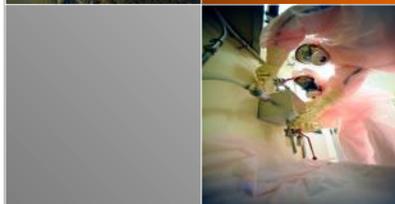
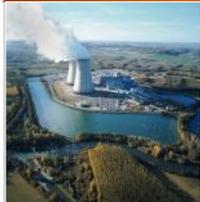


FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ORGANISME COMPETENT EN
RADIOPROTECTION

CEFRI/FPI-C-0671



DEPUIS 1990, VOTRE CERTIFICATEUR DE RÉFÉRENCE EN RADIOPROTECTION

PY DEVINCK Responsable Qualité	P. VAUCHERET Directeur	C. LUCCIONI Présidente du Comité de Certification « CRP »	ML FITAMANT Présidente du Comité de Certification des Entreprises	Mise à jour des références des documents à joindre au dossier de certification	22/02/2023	5
				- Insertion de « <i>Notification de modifications</i> » - Précision sur « <i>Données sociales et fiscales</i> » - Mise à jour	30/01/2023	4
				Mise à jour au regard de l'abrogation de l'arrêté du 06/12/2013 et de la publication de l'arrêté du 18/12/2019 modifié par l'arrêté du 12/11/2021	15/02/2022	3
Rédacteur		Vérificateur	Approbateur	Objet de la révision	Date	Indice

Contact facturation

Par défaut la facture est envoyée au représentant de l'organisme auprès du CEFRI.

Si différent, la facture doit être envoyée à :

Raison sociale :

N° TVA intracommunautaire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

Etablissement d'un devis ou d'une facture proforma (préalablement à la facture définitive) :

OUI :

NON :

Nécessité d'un bon de commande :

OUI :

NON :

Si oui, numéro de commande associé :

Informations complémentaires

Nombre total de **sites (site principal + implantations secondaires)** :

Organisme compétent en radioprotection à **caractère lucratif** OUI NON

Périmètre dans le cas d'un Organisme multi-sites *

Pour chacune des implantations, indiquer, selon le modèle en page 7, les renseignements suivants : Nom de la société, numéro SIRET/SIREN, adresse et coordonnée téléphonique.

Renseigner le tableau ci-dessous, avec exactitude ou avec une estimation sur la durée du cycle de certification¹

Effectifs au sein de l'OCR		
Nombre total de membres titulaires d'un certificat de formation PCR	Nombre de conseillers en radioprotection désignés pour des tiers par l'organisme (titulaire(s) de la formation renforcée)	Nombre d'intervenants spécialisés (<i>préciser même si nul</i>)

¹ Renseignements conditionnant la tarification

Niveau(x), secteur(s) et option(s) demandés

NIVEAU 1

- Secteur « rayonnements d'origine artificielle »
- Secteur « rayonnements d'origine naturelle »

NIVEAU 2

- Secteur « médical »
 - Option « sources scellées » (incluant les appareils en contenant ainsi que les appareils électriques émettant des rayons ionisants et les accélérateurs de particules mentionnés au 2° de l'article R. 1333-104 du code de la santé publique)
 - Option « sources non scellées » (incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles)
- Secteur « industrie »
 - Option « sources scellées » (incluant les appareils en contenant ainsi que les appareils électriques émettant des rayons ionisants et les accélérateurs de particules mentionnés au 2° de l'article R. 1333-104 du code de la santé publique)
 - Option « sources non scellées » (incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles, ainsi que les substances radioactives d'origine naturelle)
 - Option « nucléaire » (recouvrant les activités réalisées par les entreprises mentionnées au 2° de l'article R. 4451-113 du code du travail et conduites au sein d'une installation nucléaire de base autres que celles définies au 1° de ce même article).

Demande de certification et confirmation de l'engagement dans le processus de certification CEFRI par le responsable légal

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

en qualité de

confirme mon engagement :

- que l'Organisme compétent en radioprotection, qui fait l'objet de cette demande de certification, exercera son activité dans des conditions, notamment commerciales et financières, qui garantissent son indépendance de jugement vis-à-vis des entreprises pour lesquelles il intervient » (arrêté du 18 décembre 2019 modifié par l'arrêté du 12 novembre 2021 - Article 15)
- dans le processus de certification, en application de la procédure CEFRI/PRO-C-0323,

RESPONSABLE LEGAL

Date et signature

Faire précéder de la mention "lu et approuvé"

Périmètre - implantations (dans le cas d'un Organisme multi-sites)
(modèle)

(à renseigner pour chaque implantations secondaire)

Nom de la société :

N° SIRET / SIREN :

Adresse complète :

Téléphone :

Composition du dossier - liste des pièces à joindre

(en référence à l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié par l'arrêté du 12 novembre 2021 - annexe VIII et à la procédure générale de certification CEFRI/PRO-C-0323)

1. La fiche de renseignements Organismes compétents en radioprotection (CEFRI/FPI-C-0671) entièrement renseignée et signée, complétée de tous les documents suivants (à adapter selon s'il s'agit d'un Organisme à caractère lucratif ou non) :
2. la copie des statuts comportant les dernières mises à jour ;
3. un extrait K bis ou inscription à la chambre de métiers ou à la chambre d'agriculture ;
4. l'immatriculation INSEE (SIREN, SIRET et NAF) ;
5. la description des liens juridiques et financiers de l'organisme ;
6. « Données sociales et fiscales, le cas échéant :
 - attestation de régularité fiscale ;
 - attestation d'inscription et de versement (mise à jour inférieure à trois mois lors de la demande initiale) aux organismes ci-après : URSSAF ou à la Caisse de mutualité sociale agricole, caisses de retraite » ;
7. l'attestation d'assurances destinées à couvrir la responsabilité de l'organisme compétent en radioprotection pour l'exercice des activités concernées par la certification demandée, ou bien, pour une première demande de certification, une attestation sur l'honneur de demande d'assurance couvrant sa responsabilité du fait de l'exercice des activités concernées par la certification demandée ;
8. sur les trois derniers exercices ou depuis la création de l'organisme compétent en radioprotection si elle remonte à moins de trois ans, le **nombre d'entreprises tierces conseillées** en fonction des niveaux, secteurs et options visés dans l'arrêté du 18 décembre 2019 et en fonction de la type de la prestation délivrée :

(Exemple de présentation)

Secteur(s), option(s)	Type de prestation (Conseiller en radioprotection désigné ou missions ponctuelles de conseils)	Nombre d'entreprises tierces conseillées

9. un descriptif succinct des critères organisationnels, ou un autre document existant relatif à l'organisation ou à la traçabilité, tel qu'un manuel qualité ;
10. un descriptif succinct des critères matériels, ou une liste de matériels, ou un ou plusieurs autres documents existants relatifs à un ou des équipements, à disposition ou en cours d'acquisition ;
11. la planification des prestations chez un tiers prévues sur le semestre à venir ;
12. dans le cadre d'un dossier de demande de maintien ou de renouvellement, il n'est pas nécessaire de joindre les pièces déjà fournies qui n'ont pas changé depuis l'audit précédent. Dans ce cas, il faut joindre, à la demande de certification, un courrier attestant l'absence de modifications (*documents énumérés du point 2 au point 6 et des points 9 et 10*) depuis l'audit précédent ;
13. le règlement du coût de l'audit. Le prix et les conditions financières, la facture, ou le devis et/ou la facture pro forma sont envoyés à l'Organisme sur la base des éléments fournis dans la fiche de renseignements.

Engagement de la Direction de l'Organisme demandeur à respecter les critères d'éligibilité à une certification multi-sites et à l'échantillonnage

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

En qualité de :

M'engage à avoir pris connaissance des **critères d'éligibilité à une certification multi-sites et à la méthodologie de l'échantillonnage** définis dans la procédure générale de certification (CEFRI/PRO-C-0323 en vigueur)² et confirme que :

- toutes les implantations ont un lien juridique avec l'Organisme porteur de la certification
- le système de management mis en œuvre est commun à toutes les implantations et les activités concernées,
- *« la fonction centrale doit avoir l'autorité organisationnelle pour définir, mettre en place et maintenir le système de management unique. »*
- le fonction centrale est en mesure de centraliser et analyser les informations relatives au système de management en provenance de toutes les implantations,
- le système de management fait l'objet d'une revue de direction qui couvre tout le périmètre de certification,
- le programme d'audit interne couvre l'ensemble des implantations

DIRECTION

Date et signature

Faire précéder de la mention « lu et approuvé

² en référence au document IAF MD1 (Document d'exigences IAF pour l'audit et la certification d'un système de management mis en œuvre par un organisme multisite)